



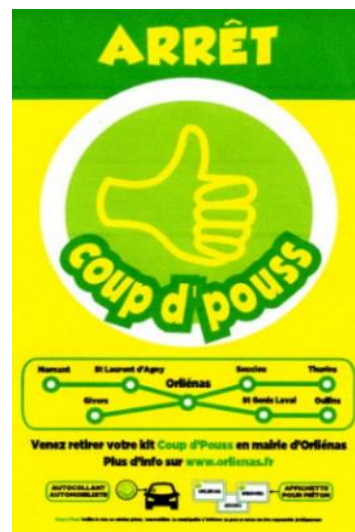
COUP D'POUSS a pour objectif de faciliter les déplacements et de développer la mise en relation entre les habitant(e)s du territoire.

Il fonctionne sur le principe de l'autostop organisé pour rallier un arrêt de bus, une gare, son lieu de travail, d'études....

100% GRATUIT - 100% CONVIVIAL - 100% PRATIQUE - 100% LOCAL

LA CHARTE D'UTILISATION COUP D'POUSS

1. Chaque membre inscrit à COUP D'POUSS s'engage sur l'honneur à respecter la présente charte.
2. Piétons et automobilistes veillent à leur sécurité et à celle d'autrui. Ils ne doivent pas gêner la circulation.
3. Piétons et automobilistes sont libres d'accepter ou non un trajet en autostop.
4. L'automobiliste amène le piéton aussi loin que possible en fonction de son propre itinéraire.
5. COUP D'POUSS se limite à des courts trajets, aucune contrepartie financière n'est demandée au piéton.
6. Automobilistes et piétons s'engagent à avoir un comportement décent et respectueux. L'automobiliste respecte le code de la route et veille au bon état de son véhicule. Il garantit que l'assurance de son véhicule et son permis de conduire sont en vigueur.



7. Automobilistes et piétons agissent sous leur seule et entière responsabilité. Les collectivités ne peuvent être tenues responsables en cas d'accident ou de tout incident ou litige de quelque nature que ce soit qui surviendrait lors du trajet en autostop.
8. COUP D'POUSS est réservé aux piétons de plus de 18 ans qui voyagent sous leur responsabilité. Les piétons de moins de 18 ans utilisent COUP D'POUSS avec l'accord et sous la responsabilité de leurs parents.

Renseignements : coupdpouss@orlienas.fr